

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation mineure pour une partie du lot 2 995 023 (lot 6 606 491 projeté)
située sur la 1^{re} Avenue**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*:

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 25 mars 2024, à compter de 19 h 30 au 11700, boulevard Lacroix à Saint-Georges, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 2 995 023 (lot 6 606 491 projeté), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, anciennement connu comme étant le 11270, 1^{re} Avenue, Saint-Georges.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE

La nature de la dérogation demandée vise à autoriser l'implantation du bâtiment à un minimum de 3,04 m de la ligne avant alors que la marge prescrite dans la zone CC-301 est de 8 m.

Que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 25 mars prochain ou encore en transmettant ses commentaires par écrit à l'adresse suivante : greffe@saint-georges.ca à compter du jour de la publication du présent avis, et ce, jusqu'au 25 mars 2024 à 16 h.

**Donné à Saint-Georges,
Ce 28^e jour de février 2024.**


**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**